



La Métropole Rouen Normandie contrôlée par la Chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes Normandie a examiné la **gestion de la Métropole Rouen Normandie**. Elle s'est en particulier intéressée à la gestion du **palais des sports de Rouen**.

Une situation financière affectée par la crise sanitaire

Au cours de la période contrôlée (2019-2022), la Métropole a été en mesure de financer 716,3 M€ de dépenses d'équipement, tous budgets confondus, tout en maîtrisant son endettement (436 M€ fin 2022).

Si la situation financière du budget principal s'est dégradée notamment avec une augmentation des charges de personnel (+ 14,75 % entre 2019 et 2022, malgré une relative stabilité des effectifs) l'année 2023 a marqué une amélioration de sa situation financière demandant à être confirmée à plus long terme.

Des progrès s'imposent en matière d'information budgétaire et de fiabilité des comptes

La chambre régionale des comptes a recommandé notamment à la Métropole de constituer les provisions obligatoires et d'amortir les biens qui doivent l'être, et de tenir l'inventaire physique des biens en sus de l'inventaire comptable.

Par ailleurs, la chambre a relevé l'absence de stratégie globale de maîtrise des risques de gestion, de même que celle d'un contrôle interne complet à la mesure des enjeux et de la taille de la Métropole.

[→ Lire le rapport Métropole Rouen Normandie](#)

Le palais des sports, un équipement coûteux

Le contrat de délégation de service public conclu en février 2012 s'est révélé coûteux conduisant la Métropole à opter pour l'intégration de la gestion du palais des sports au sein d'une régie personnalisée autonome : la régie des équipements sportifs.

S'il s'est accompagné d'une augmentation du nombre des entraînements et d'une augmentation des jours d'ouverture au public, le changement de son mode de gestion n'a cependant pas permis à la Métropole de réaliser d'économies significatives.

À l'occasion de son contrôle la chambre a constaté que la fréquentation est inférieure de moitié à celle d'avant la crise sanitaire, période au cours de laquelle l'équipement était déjà sous-utilisé.

Augmenter la fréquentation du palais de sports

La chambre recommande à la Métropole de poursuivre l'effort d'amélioration de la fréquentation et de porter à la connaissance du conseil métropolitain le coût complet de la gestion du palais des sports. À cet égard, la Métropole doit intégrer dans ce coût les dépenses d'investissement qu'elle y consacre et celles de fonctionnement qui lui incombent, les subventions accordées aux clubs résidents ainsi qu'aux organisateurs d'événements sportifs.

→ [Lire le rapport Métropole Rouen Normandie – gestion des services publics délégués](#)

Nota bene : En avril 2024, la chambre régionale des comptes Normandie avait déjà rendu public un premier rapport concernant la Métropole Rouen Normandie. Celui-ci portait sur les initiatives et mesures prises par la Métropole pour réduire la vulnérabilité de son territoire aux effets du réchauffement climatique.

→ [Lire le rapport Métropole Rouen Normandie – adaptation au changement climatique](#)

Contact presse :

Hermeline HERVÉ
Responsable du service de documentation
02 35 07 92 24
hermeline.herve@crtc.ccomptes.fr

Retrouvez toutes les publications et l'actualité de la Chambre régionale des comptes Normandie sur :
<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-normandie>